



## LISTE DES PIÈCES À DÉPOSER SUR LE SITE DU SNE

<https://www.demande-logement-social.gouv.fr>

ou auprès de l'ADIL de GUYANE

ÉTAT-CIVIL	
<b>Pour tous les membres du ménage</b>	Recto-verso de la pièce d'identité de tous les occupants majeurs du logement
<b>Marié(e)</b>	Livret de famille ou acte de mariage
<b>Pacsé(e)</b>	Attestation d'enregistrement du PACS
<b>Concubinage</b>	Attestation de vie commune
<b>Divorcé (e) / en instance de divorce</b>	Jugement de divorce, ordonnance de non-conciliation, convention homologuée ou récépissé de saisine du TGI
<b>Séparé(e) de corps / en instance de séparation</b>	Jugement de séparation, ordonnance de non-conciliation, pacte de séparation amiable ou récépissé de saisine du TGI
<b>Séparé(e) avec enfant(s)</b>	Décision du juge aux affaires familiales
<b>Rupture du PACS</b>	Déclaration judiciaire de rupture de PACS
<b>Enfants à charge</b>	Livret de famille ou actes de naissance des enfants
	3 dernières attestations de paiement de la caisse d'allocation familiale (CAF)
<b>Enfant attendu</b>	Certificat de grossesse

REVENUS / SITUATION PROFESSIONNELLE	
<b>Agents rémunérés sur le budget de l'État, fonctionnaires (stagiaires, titulaires, retraités) ou contractuels bénéficiant d'un contrat d'au moins 12 mois</b>	3 derniers bulletins de salaire + 3 dernières attestations CAF + <u>si 1ère affectation en Guyane</u> : attestation de salaire net mensuel à percevoir suite à l'affectation
	Arrêté d'affectation ou de mutation, contrat de travail ou attestation d'employeur datant de moins 3 mois
<b>Conjoint et/ou toute personne majeure non à charge fiscale</b>	3 derniers bulletins de salaire Notification de droits à l'ARE Justificatifs de pensions ou allocations (pension de retraite, rente d'invalidité, RSA, AAH...)

SITUATION FISCALE	
<b>Déclarants résidant sur le territoire national</b>	2 derniers avis d'imposition (page 1 à 4) de chacun des membres du ménage
<b>Personnes ayant perçu des revenus à l'étranger</b>	Tout document de l'administration fiscale du pays d'accueil attestant de l'imposition ou de la non-imposition (traduit en français)

CONDITIONS D'HABITATION	
<b>Locataire</b>	Contrat de location + 3 dernières quittances de loyer
<b>Propriétaire</b>	Acte de propriété ou dernier avis de taxes foncières ou tableau d'amortissement du crédit immobilier
<b>Hébergé</b>	Attestation sur l'honneur précisant la date de début et de fin (le cas échéant) de l'hébergement
	Pièce d'identité de l'hébergeant
	Justificatif de domicile de l'hébergeant (dernière quittance de loyer ou justificatif de propriété ou dernier avis de taxes foncières ou dernière facture EDF/SGDE)
<b>En foyer</b>	Attestation du gestionnaire
	Dernière quittance de loyer

**SEUL LE NUMÉRO UNIQUE D'ENREGISTREMENT COMMENÇANT PAR 973 EST À COMMUNIQUER À L'ADRESSE SUIVANTE :**

**[logement-centre-savanes@guyane.gouv.fr](mailto:logement-centre-savanes@guyane.gouv.fr) POUR LES PERSONNELS AFFECTÉS DANS L'ÎLE DE CAYENNE (CAYENNE, RÉMIRE-MONTJOLY, MATOURY, ROURA, MACOURIA, MONTSINÉRY) ET DANS LE TERRITOIRE DES SAVANES (KOUROU, SINNAMARY, IRACOUBO)**

**[logement-est-ouest@guyane.gouv.fr](mailto:logement-est-ouest@guyane.gouv.fr) POUR LES PERSONNELS AFFECTÉS DANS L'OUEST (SAINT-LAURENT DU MARONI, MANA, APATOU, PAPAÏCHTON, MARIPASOULA, GRAND-SANTI) ET DANS L'EST (SAINT-GEORGES, RÉGINA)**

**IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ENVOYER LES PIÈCES PAR COURRIEL DÈS LORS QU'ELLES ONT ÉTÉ DÉPOSÉES SUR LE SITE DU SNE**

**ATTENTION !**

**TOUTE DEMANDE NON SATISFAITE DANS LE DÉLAI D'UN AN DOIT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE RENOUVELÉE**